

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien, tenue le 12 août 2019, à 20 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jonathan Alix, M. Charles Choquette, M. Guillaume Desnoyers, M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Monsieur Rhéal Grenier est absent.

**ORDRE DU JOUR  
LUNDI 12 AOÛT 2019 À 20 H 00**

**Points pour délibération**

**1 Assemblée de juillet 2019**

- 1.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 20 h
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 juillet 19 h

**2 Assemblée du 12 août 2019**

- 2.1 Liste des comptes à payer

**Période de questions**

**3 Administration générale**

- 3.1 Conseil municipal
  - 3.1.1 Adoption du Règlement numéro 848-19 sur la Politique de gestion contractuelle
- 3.2 Gestion financière et administrative
  - 3.2.1 Adoption du Règlement numéro 846-19 abrogeant le Règlement numéro 642-07 décrétant une dépense et un emprunt de 83 800 \$ pour les travaux de drainage et de pavage de la rue Jérôme
  - 3.2.2 Renouvellement d'entente avec la SPA des Cantons 2019-2020

**4 Sécurité publique**

- 4.1 Service des Incendies
  - 4.1.1 Rapports d'événements

**5 Transport & bâtiment**

- 5.1 Voirie & réseau routier

- 5.1.1 Réfection du rang Séraphine – Mandat de surveillance
  - Contrôle qualitatif des matériaux
- 5.1.2 Réfection du rang Saint-Georges – Contrôle des matériaux
- 5.1.3 Circulation rue Saint-Georges

5.2 Bâtiments municipaux

- 5.2.1 Soumissions rénovation du Centre communautaire

**6 Hygiène du milieu**

- 6.1 Réservoir, Réseau de distribution d'eau et usine épuration
  - 6.1.1 Projet de Règlement numéro 847-19 concernant le débranchement des gouttières
    - Avis de motion
    - Dépôt du projet de Règlement numéro 847-19 concernant le débranchement des gouttières
  - 6.1.2 Réfection des rues Principale & Canrobert – Mandat de contrôle des matériaux

**7 Aménagement, urbanisme et développement**

- 7.1 Aménagement, urbanisme et zonage
  - 7.1.1 Embauche et conditions de travail au Services techniques et de l'urbanisme
  - 7.1.2 Approbation en vertu du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration Architecturale (P.I.I.A) – Installation d'une remise en cour arrière lot 5 979 394
  - 7.1.3 Approbation en vertu du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration Architecturale (P.I.I.A) – Installation d'une remise en cour arrière lot 5 979 395
  - 7.1.4 Approbation en vertu du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration Architecturale (P.I.I.A) – Installation d'une remise en cour arrière lot 5 979 396
  - 7.1.5 Approbation en vertu du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration Architecturale (P.I.I.A) – Installation d'un garage détaché en cour arrière lot 5 979 393
  - 7.1.6 Demande d'autorisation à la CPTAQ - Utilisation d'une terre agricole à une fin autre que l'agriculture

**8 Loisirs et culture**

- 8.1 Activités récréatives et culturelles
  - 8.1.1 Demande d'accès à la piscine de Saint-Césaire aux tarifs résidents (Groupe du 3<sup>e</sup> âge)

**Période de questions**

**9 Divers & affaires nouvelles**

**RÉSOLUTION 08-147-19**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET À 20 H**

Il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet à 20 h.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 08-148-19**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 JUILLET À 19 H**

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 juillet à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 08-149-19**

**ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer.

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

▪ Déboursés directs :	1 568,70 \$
▪ Fournisseurs :	249 901,22 \$
▪ Salaires :	99 902,44 \$

Adopté à l'unanimité.

---

*Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.*

---

**RÉSOLUTION 08-150-19**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 848-19 SUR LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE**

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'adopter le Règlement numéro 848-19 sur la politique de gestion contractuelle.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 08-151-19**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 846-19 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 642-07 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 83 800 \$ POUR LES TRAVAUX DE DRAINAGE ET DE PAVAGE DE LA RUE JÉRÔME**

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu d'adopter le Règlement numéro 846-19 abrogeant le Règlement numéro 642-07 décrétant une dépense et un emprunt de 83 800 \$ pour les travaux de drainage et de pavage de la rue Jérôme.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 08-152-19**

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC S.P.A. DES CANTONS**

Considérant qu'il est nécessaire pour la Municipalité d'Ange-Gardien de voir à l'application de son règlement concernant les animaux et, qu'à cette fin, elle désire mandater un tiers;

Considérant l'offre de services de S.P.A. des Cantons reçue à cet effet, laquelle propose un service avec une tarification sur appel;

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'accepter la soumission de S.P.A. des Cantons pour un service de fourrière sur appel, ainsi que la grille tarifaire 2019-2020 s'y rapportant;

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Brigitte Vachon, à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente pour le contrôle des animaux sur appel avec S.P.A. des Cantons.

Adopté à l'unanimité.

**RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DES INCENDIES**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport des interventions du Service des incendies.

**RÉSOLUTION 08-153-19**

**RÉFECTION DU RANG SÉRAPHINE – MANDAT DE SURVEILLANCE**

Suite aux travaux de réfection du rang Séraphine, une offre de services a été demandée pour la

surveillance des travaux à Tetra Tech QI inc. Par conséquent, il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'accorder le contrat à Tétratech QI inc., selon l'offre soumise au montant de 18 650 \$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 08-154-19**

**RÉFECTION DU RANG SÉRAPHINE – CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX**

Considérant que dans le cadre de la réfection du rang Séraphine, des soumissions ont été demandées à deux entrepreneurs pour le contrôle qualitatif des matériaux;

Considérant qu'un seul entrepreneur a soumissionné;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'accorder le contrat à Laboratoire Montérégie, selon l'offre soumise de 39 269,71\$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 08-155-19**

**RÉFECTION DU RANG SAINT-GEORGES – CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX**

Considérant que dans le cadre des travaux de réfection du rang Saint-Georges des soumissions ont été demandées auprès de deux entrepreneurs pour le contrôle qualitatif des matériaux;

Considérant qu'un seul entrepreneur a soumissionné;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'accorder le contrat à Laboratoire Montérégie selon l'offre soumise au montant de 2 765,15 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 08-156-19**

**CIRCULATION RUE SAINT-GEORGES**

À la suite d'une rencontre avec la Sûreté du Québec et des citoyens de la rue Saint-Georges concernant la vitesse sur ladite rue, certaines mesures visant à sensibiliser les usagers de la route au respect de la limite de vitesse ont été retenues, notamment l'installation d'enseignes au centre de la chaussée, le marquage au sol, la surveillance policière accrue, la variation des panneaux réclames et la possibilité de faire appel au contrôle routier.

En conséquence, il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Éric Ménard et résolu

qu'à court terme, les travaux publics pourront procéder à l'installation d'enseignes au centre de la chaussée et des propositions d'actions seront étudiées au cours des prochains mois.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 08-157-19**  
**SOUSSIONS RÉNOVATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Considérant que les services techniques ont demandé des soumissions pour différentes rénovations du centre communautaire;

Considérant les soumissions reçues à savoir :

- Claude Cordeau Stuc inc.: Pour la finition du solage: 14 500,00 \$, taxes en sus.
- A. Pelchat inc. : Pour équerre en aluminium ainsi que solidifier l'échelle : 716,00 \$ taxes en sus.
- Entreprises Bruno Ostiguy: Changement de fenêtres et travaux de menuiserie: 12 000,00 \$, taxes en sus.

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard d'accorder les contrats aux soumissionnaires ci-hauts énumérés selon les offres soumises.

Adopté à l'unanimité.

**AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 847-19 CONCERNANT LE DÉBRANCHEMENT DES GOUTTIÈRES**

M. Éric Ménard donne avis de motion que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, un projet de Règlement numéro 847-19 concernant le débranchement des gouttières.

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 847-19 CONCERNANT LE DÉBRANCHEMENT DES GOUTTIÈRES**

M. Éric Ménard dépose le projet de Règlement numéro 847-19 concernant le débranchement des gouttières.

**RÉSOLUTION 08-158-19**  
**RÉFECTION DES RUES PRINCIPALE & CANROBERT – MANDAT DE CONTRÔLE**

## **DES MATÉRIAUX**

Considérant que dans le cadre des travaux de réfection des rues Principale & Canrobert des soumissions ont été demandées auprès de deux entrepreneurs pour le contrôle qualitatif des matériaux;

Considérant qu'un seul entrepreneur a soumissionné;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'accorder le contrat à Laboratoire Montérégie selon l'offre soumise au montant de 33 727,92 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

## **RÉSOLUTION 08-159-19**

### **EMBAUCHE ET CONDITIONS DE TRAVAIL AUX SERVICES TECHNIQUES ET DE L'URBANISME**

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu d'entériner l'embauche de monsieur Alexandre Primeau, à compter du 6 août 2019, au poste d'inspecteur municipal, aux conditions décrites dans le rapport de la directrice générale, madame Brigitte Vachon. Monsieur Primeau est soumis à une période probatoire de 6 mois.

Adopté à l'unanimité.

## **RÉSOLUTION 08-160-19**

### **APPROBATION EN VERTU DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.A.) – INSTALLATION D'UNE REMISE EN COUR ARRIÈRE, LOT 5 979 394**

Considérant une demande du propriétaire du 372, rue Principale, afin d'obtenir un permis de construction pour l'installation d'une remise en cour arrière;

Considérant que l'approbation porte sur la disposition suivante :

- Que l'émission de ce permis est conditionnelle à l'approbation du plan de construction par le conseil, en vertu du règlement sur les P.I.I.A.

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) analysent la demande et se prononcent à savoir :

- Que la construction de la remise doit être identique aux plans et aux matériaux fournis par le demandeur;
- Que la construction de la remise sera identique à celle déjà construite dans le secteur;
- Que la remise ne sera pas construite dans la servitude numéro 22 870 407;
- Que les membres du comité jugent que le projet répond aux critères et aux objectifs du règlement, soit à ceux relatifs à l'implantation, l'architecture et l'aménagement extérieur;
- Que le bâtiment s'harmonise avec l'aspect esthétique des nouvelles constructions du voisinage.

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'approuver les plans du projet de construction d'une remise en cour arrière au 372, rue Principale, en vertu du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.).

Adopté à l'unanimité.

#### **RÉSOLUTION 08-161-19**

#### **APPROBATION EN VERTU DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) – INSTALLATION D'UNE REMISE EN COUR ARRIÈRE, LOT 5 979 395**

Considérant une demande du propriétaire du 376, rue Principale, afin d'obtenir un permis de construction pour l'installation d'une remise en cour arrière;

Considérant que l'approbation porte sur la disposition suivante :



- Que l'émission de ce permis est conditionnelle à l'approbation du plan de construction par le conseil, en vertu du règlement sur les P.I.I.A.

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) analysent la demande et se prononcent à savoir :

- Que la construction de la remise doit être identique aux plans et aux matériaux fournis par le demandeur;
- Que la construction de la remise sera identique à celle déjà construite dans le secteur;
- Que la remise ne sera pas construite dans la servitude numéro 22 870 407;
- Que les membres du comité jugent que le projet répond aux critères et aux objectifs du règlement, soit à ceux relatifs à l'implantation, l'architecture et l'aménagement extérieur;
- Que le bâtiment s'harmonise avec l'aspect esthétique des nouvelles constructions du voisinage.

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu d'approuver les plans du projet de construction d'une remise en cour arrière au 376, rue Principale, en vertu du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.).

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 08-162-19  
APPROBATION EN VERTU DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS  
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) –  
INSTALLATION D'UNE REMISE EN COUR ARRIÈRE, LOT 5 979 396**

Considérant une demande du propriétaire du 380, rue Principale, afin d'obtenir un permis de construction pour l'installation d'une remise en cour arrière;

Considérant que l'approbation porte sur la disposition suivante :

- Que l'émission de ce permis est conditionnelle à l'approbation du plan de construction par le conseil, en vertu du règlement sur les P.I.I.A.

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) analysent la demande et se prononcent à savoir :

- Que la construction de la remise doit être identique aux plans et aux matériaux fournis par le demandeur;
- Que la construction de la remise sera identique à celle déjà construite dans le secteur;
- Que les membres du comité jugent que le projet répond aux critères et aux objectifs du règlement, soit à ceux relatifs à l'implantation, l'architecture et l'aménagement extérieur;
- Que la structure s'harmonise avec l'aspect esthétique des nouvelles constructions du voisinage.

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'approuver les plans du projet de construction d'une remise en cour arrière au 380, rue Principale, en vertu du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.).

Adopté à l'unanimité.

#### **RÉSOLUTION 08-163-19**

#### **APPROBATION EN VERTU DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) – INSTALLATION D'UN GARAGE DÉTACHÉ ET INSTALLER UNE CLÔTURE EN COUR ARRIÈRE, LOT 5 979 393**

Considérant une demande du propriétaire du 368, rue Principale, afin d'obtenir un permis de construction pour l'installation d'un garage détaché et faire l'installation d'une clôture sur son terrain;

Considérant que l'approbation porte sur la disposition suivante :

- Que l'émission de ce permis est conditionnelle à l'approbation du plan de construction par le conseil, en vertu du règlement sur les P.I.I.A.

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) analysent la demande et se prononcent à savoir :

- Que le bâtiment accessoire comporte les mêmes matériaux de revêtement que la résidence jumelée;
- Que le garage détaché sera identique à celui qui est déjà construit dans le secteur;
- Que l'implantation du garage détaché fait en sorte de maximiser l'espace disponible sur le terrain;
- Que la clôture en maille de fer présentée au comité sera d'une hauteur obligatoire de 1,8 m, afin d'uniformiser l'installation des futures clôtures dans le secteur;
- Que la structure s'harmonise avec l'aspect esthétique des nouvelles constructions du voisinage;
- Que les matériaux semblent avoir une bonne durabilité;
- Que les membres du comité jugent que le projet répond aux critères et aux objectifs du règlement, soit à ceux relatifs à l'implantation du bâtiment et à ses détails architecturaux.

En conséquence, il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'approuver les plans du projet de construction d'un garage détaché et l'installation d'une clôture en maille de fer, en cour arrière, au 368, rue Principale.

Adopté à l'unanimité

### **RÉSOLUTION 08-164-19**

#### **DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – UTILISATION D'UNE TERRE AGRICOLE À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE**

Considérant la demande d'autorisation adressée à la Commission de Protection du territoire agricole du Québec concernant l'utilisation à une fin autre que l'agriculture sur le lot 3 517 897 par le propriétaire;

Considérant que les droits acquis sur l'usage et le lotissement sont actuellement reconnus par la Municipalité, suivant certaines conditions concernant les normes sur les droits acquis des

règlements d'urbanisme et le fait de compléter le projet dans les 18 mois suivants l'incendie, soit le 8 novembre 2019;

Considérant qu'il ne semble pas avoir de conséquence négative sur les activités agricoles, puisqu'avant l'incendie du 8 mai 2018, l'usage du terrain était de type usage unifamilial isolé depuis 1972;

Considérant que le propriétaire souhaite obtenir l'autorisation de la CPTAQ afin de vendre le terrain bâtissable par la suite;

Considérant l'opinion juridique reçue par une avocate de la FQM;

Considérant que les objectifs de l'article 62 de la LPTAA sont respectés.

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Charles Choquette et résolu que la Municipalité d'Ange-Gardien appuie la demande d'autorisation d'une utilisation à une fin autre que l'agriculture et l'aliénation d'un lot de monsieur Gaétan Daigneault, présentée par Me Joannie Tardif, de LB Avocats inc. à la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité.

#### **RÉSOLUTION 08-165-19**

#### **DEMANDE D'ACCÈS À LA PISCINE DE SAINT-CÉSAIRE AUX TARIFS RÉSIDENTS (GROUPE DU 3<sup>E</sup> ÂGE)**

Suite à une demande d'un groupe du 3<sup>e</sup> âge concernant l'accès à la piscine de Saint-Césaire aux tarifs de résidents, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu de demander une proposition d'entente à la Ville de Saint-Césaire.

Adopté à l'unanimité.

---

*Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.*

---

**RÉSOLUTION 08-166-19**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

---

Yvan Pinsonneault, maire

---

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière

Je, Yvan Pinsonneault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

---

Yvan Pinsonneault, maire